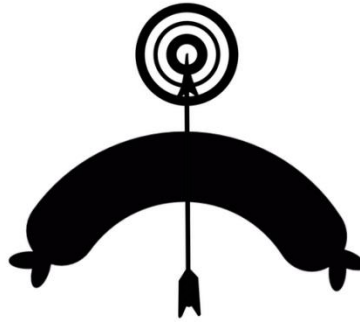




Le Tir à La Saucisse

Règlement



INTRODUCTION

Le Tir à la Saucisse est une compétition amicale, payante, organisée par le club de Tir à l'Arc « LA FLECHE HERICOISE » à HERIC.

Cette compétition se déroule sur le pas de tir extérieur d'HERIC, sous réserve de beau temps, à une date fixée d'avance et dont les membres seront informés par une invitation spécifique ; étant admis que cette compétition ne peut avoir lieu qu'en plein air et qu'une météo favorable est indispensable pour son bon déroulement, cette compétition est donc susceptible d'être annulée quelques jours avant si météo défavorable et reportée à une date ultérieure.

Les archers inscrits seront informés de tout changement de date, report ou annulation.

Si cette compétition doit être annulée, les frais d'inscriptions seront intégralement remboursés aux archers inscrits.

Tout archer qui s'inscrit au Tir à la Saucisse et qui en règle sa participation en accepte pleinement le présent règlement dans son intégralité, sans restriction d'aucune sorte.



La Flèche Héricoise

ARTICLE 1 **DE LA PHILOSOPHIE DE CETTE COMPETITION**

L'objectif principal de cette compétition amicale est de se réunir entre archers ainsi que leur famille, dans la convivialité, la joie et la bonne humeur autour de notre pratique sportive, le Tir à l'Arc ; ce « Jeu d'arc », lié à notre pratique sportive est surtout un prétexte pour passer un agréable moment entre archers et familles des archers.

L'objectif secondaire de cette compétition est d'obtenir par l'adresse de chaque participant le meilleur score, donnant droit au plus de saucisses et/ou d'œufs possibles selon le tableau d'attribution défini dans l'article 4.

Le jour de la compétition et dans la mesure du possible, barnum, tables, chaises, frites, boissons et barbecue seront mis à la disposition des archers, de leur famille, des amis et accompagnateurs... au cas où...



ARTICLE 2 **DES FRAIS D'INSCRIPTION DES ARCHERS PARTICIPANTS ET DES ACCOMPAGNATEURS**

Il est obligatoire de s'inscrire le plus tôt possible pour la compétition du « Tir à la Saucisse » (pour la gestion des achats).

Un droit d'inscription est demandé à chaque archer participant, quel que soit son âge ou la catégorie fédérale UFOLEP dans laquelle il concourt.

Les accompagnateurs, amis ou membre de la famille des archers participants seront les bienvenus à cette compétition en tant que spectateurs.

Les accompagnateurs amis ou membre de la famille des archers souhaitant déjeuner le midi (des saucisses au barbecue par exemple...), sont les bienvenus moyennant une participation individuelle.

Le « Tir à la Saucisse » est ouvert aux archers des catégories féminine et masculine :

- Poussins (moins de 11 ans)
- Benjamins (11 / 12 ans)
- Minimes (13 / 14 ans)
- Cadets (15 / 16 ans)
- Juniors (17 / 25 ans)
- Seniors (26 / 49 ans)
- Vétérans (50 ans et plus)
- Handisport

Le « Tir à la Saucisse » est ouvert aux catégories d'arcs :

- Arc classique avec et sans viseur,
- Arc à poulies, avec et sans viseur,
- Longbow,
- Flatbow,
- ...



ARTICLE 3 **DES CATEGORIES D'ARCHERS, DES DISTANCES DE TIR ET DE LA** **TAILLE DES BLASONS**

Les distances de Tir et la méthode de comptage des points pour l'attribution des gains sont établies en fonction de l'âge de l'archer (catégories UFOLEP) et du type d'arc utilisé par celui-ci.

Les distances de tir sont donc établies comme suit :

- Poussins (moins de 11 ans)

→ Arc Classique avec et sans viseur = 10 m

- Benjamins (11 / 12 ans)

→ Arc Classique avec et sans viseur = 15 m

- Minimes (13 / 14 ans)

→ Arc Classique avec et sans viseur = 20 m

→ Arc à poulies sans viseur = 25 m

→ Arc à poulies avec viseur = 25 m (le noir ne compte pas)

- Cadets (15 / 16 ans)

→ Arc Classique avec et sans viseur = 25 m

→ Arc à poulies sans viseur = 30 m

→ Arc à poulies avec viseur = 30 m (le noir ne compte pas)

- Juniors (17 / 25 ans), Seniors (26 / 49 ans), Vétérans (50 ans et plus)

→ Arc classique sans viseur = 30 m

→ Arc classique avec viseur = 40 m

→ Arc à poulies sans viseur = 50 m

→ Arc à poulies avec viseur = 50 m (le noir ne compte pas)

Les arcs de type Longbow ou Flatbow sont assimilés à la catégorie « Arc classique sans viseur ».

Pour toutes les catégories et quelle que soit la distance, les tirs s'effectuent sur un blason de type FITA de 40 cm.



La Flèche Héricoise

ARTICLE 4 **DE L'ATRIBUTION DES GAINS**

La compétition se déroule en 10 volées de trois flèches ; chaque flèche peut donc rapporter soit une saucisse (dans le 10), soit un œuf (dans le 9) soit une demi saucisse (dans le 8, le 7, le 6, le 5, le 4 ou le 3).

Partant du principe que chaque flèche peut rapporter un gain, l'attribution des saucisses, 1/2 saucisses et œufs, se fait donc selon le tableau ci-dessous :

| Flèches | Impact | Gains |
|------------------------|---------------|---|
| 1 flèche dans le jaune | 10 | = 1 saucisse |
| | 9 | = 1 œuf |
| 1 flèche dans le rouge | 8 | = 1/2 saucisse |
| | 7 | = 1/2 saucisse |
| 1 flèche dans le bleu | 6 | = 1/2 saucisse |
| | 5 | = 1/2 saucisse |
| 1 flèche dans le noir | 4 | = 1/2 saucisse (Ne rapporte rien pour les arcs à poulies avec viseur catégories : Minimes, Cadet, Juniors, Séniors et Vétérans) |
| | 3 | = 1/2 saucisse (Ne rapporte rien pour les arcs à poulies avec viseur catégories : Minimes, Cadet, Juniors, Séniors et Vétérans) |
| 1 flèche dans le blanc | 2 | = Ne rapporte rien, quelle que soit la catégorie |
| | 1 | = Ne rapporte rien, quelle que soit la catégorie |

Les cordons sont obligatoirement au bénéfice de l'archer.

Le 1 et le 2 ne rapporte jamais rien, quelle que soit la catégorie d'arc.

ATTENTION : le 3 et le 4 ne rapportent rien pour les arcs à poulies avec viseur des catégories Minimes à 25 m, Cadets à 30 m, Juniors, Séniors et Vétérans à 50 m.



La Flèche Héricoise

ARTICLE 5 **DU DEROULEMENT DE LA COMPETITION ET DE L'UTILISATION** **DES FEUILLES DE MARQUES**

Après vérification du matériel, la compétition commence à 10h00 par 2 volées d'essai.

Des feuilles de marques spéciales « Tir à la Saucisse » sont prévues pour cette compétition et doivent être utilisées pour que le marqueur inscrive les scores des archers de sa cible.

Les feuilles de marques sont nominatives et au nom de chaque archer. Les scores de chaque archer sont donc à comptabiliser sur la feuille de marque par un archer « marqueur » à l'issue de chaque volée.

A l'issue de la compétition, les feuilles de marques sont signées par l'archer et le marqueur, et sont ensuite utilisées par le greffe pour comptabiliser les saucisses et les œufs que chaque archer aura gagnés au cours de la compétition.

Une fois la feuille de marque signée, plus aucune contestation de la part de l'archer ne sera recevable.

Une feuille de marque non signée ne donne droit à aucun gain.

ARTICLE 6 **DE LA REMISE DES GAINS**

Le Tir à la Saucisse étant un tir où les archers les plus adroits ont la possibilité de repartir s'ils le souhaitent avec des saucisses ou des œufs, la remise des gains s'effectuera immédiatement à l'issue de la compétition ; au cas où le club ne pourrait remettre le jour même aux archers vainqueurs les gains auxquels ils ont droit (saucisses et œufs), le club fera le nécessaire pour leur remettre ces gains ultérieurement.



La Flèche Héricoise

ARTICLE 7 **DU PLAFONNEMENT DES GAINS**

Chaque archer participant ne pourra pas remporter plus de 10 saucisses et 10 œufs à l'issue de la compétition.

ARTICLE 8 **DE L'ARBITRAGE DE CETTE COMPÉTITION**

La compétition s'effectue sous le contrôle d'un arbitre ; Il est à rappeler aux archers participants qu'en cas de vérification d'un cordon ou d'une décision prise par l'arbitre, seule la décision de l'arbitre prévaut. Au même titre que dans toute autre compétition, une décision d'arbitre ne se discute pas, elle doit être acceptée sportivement par l'archer.

ARTICLE 9 **DU REGLEMENT DES LITIGES**

En cas de litige, l'archer qui s'estimerai avoir été lésé par une décision d'arbitre, à la possibilité de saisir le Bureau du club de tir à l'arc (Président, Vice-Président, Trésorier, Secrétaire), organisateur de cette compétition, et de formuler clairement le motif de son litige. Seulement si le Bureau estime le litige recevable, après s'être renseigné auprès de l'arbitre et après enquête et complément d'information si nécessaire, le Bureau statuera définitivement sur la nature de la contestation et tiendra informé l'archer.

Aucune autre contestation sur le même litige ne sera de nouveau possible de la part de l'archer.

ARTICLE 10 **DE LA REDACTION DU PRESENT REGLEMENT**

Le Bureau se réserve le droit de modifier ce règlement pour le « Tir à la saucisse » ultérieurs.

Le Bureau
La Flèche Héricoise